



GARANCE
Garants de votre
indépendance

COMMUNIQUE DE PRESSE

23 janvier 2018

ASSURANCE VIE

Taux de rendement du fonds en euros de GARANCE Epargne : 3,10%

GARANCE annonce un taux de rendement net de son fonds euros, *Actif général GARANCE*, de 3,10 % pour 2017 sur le produit GARANCE EPARGNE, alors qu'elle s'apprête à élargir la diffusion de sa nouvelle offre d'Assurance vie multisupport en unités de compte.

Un fonds en euros qui offre un taux de rendement élevé

Le fonds *Actif général GARANCE* bénéficie d'une gestion saine et prudente qui se traduit par des taux de rendements élevés. Sur les 5 dernières années, le rendement brut moyen est de 3,96%. Pour 2017, le taux de rendement net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux s'élève à 3,10% pour le produit GARANCE Epargne. Ces performances résultent notamment de la détention d'un portefeuille à long terme. Les actifs gérés par GARANCE s'élèvent à 4,2 milliards d'euros. Les placements sont répartis à hauteur de 80% d'obligations et assimilés, 17% d'actions, 2% d'immobilier et 1% d'infrastructures.

Une nouvelle offre qui bénéficiera de ces performances

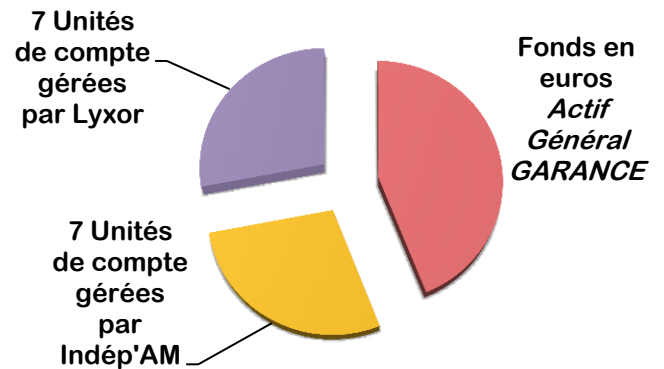
GARANCE fait son entrée sur le marché de l'épargne financière avec son contrat d'Assurance vie GARANCE Epargne. Déjà commercialisé auprès d'une cible restreinte, GARANCE Epargne a enregistré en 2017 une collecte de près de 850 000€. La diffusion à l'ensemble de ses publics est prévue en mars 2018.



GARANCE
Garants de votre
indépendance

GARANCE Epargne, un contrat qui allie performance et sécurité

Produit multisupport en unités de compte, GARANCE Epargne est un nouveau contrat d'Assurance vie commercialisé par GARANCE et constitué d'un fonds en Euros (Actif Général GARANCE) et de 14 supports en Unités de compte (U.C.). Les U.C. sont gérées à parts égales par Indép'AM, filiale de GARANCE et Lyxor.



100% des cotisations peuvent être investies sur le Fonds euros

Avec GARANCE Epargne, les épargnants ont le choix entre 4 modes de gestion :

- Gestion en euros – pour une sécurisation totale de son épargne ;
- Gestion profilée – investissement défini en fonction du profil de l'épargnant : prudent – équilibre – dynamique ;
- Gestion à horizon – investissement défini sur la base des souhaits en sortie et à moyen/long terme de l'épargnant ;
- Gestion libre.

Des fonds indiciels (ETF) pour des frais réduits

Nouveauté dans la constitution d'un contrat d'épargne, les 7 unités de comptes gérées par Lyxor sont constituées de fonds indiciels qui reproduisent à l'identique une sélection d'indices boursiers. Choisis et sélectionnés par GARANCE, ces fonds permettent de compléter l'offre d'Indép'AM sur des expertises financières spécifiques.

Des frais parmi les plus bas du marché

- Frais de gestion du contrat d'assurance : 0,50 % sur les encours gérés (Fonds euros et sur les U.C.)
- Frais courants de gestion des supports UC : de 0,15% à 0,90 %



GARANCE
Garants de votre
indépendance

Une diversification qui traduit une stratégie de développement en marche

Annoncée lors de son trentième anniversaire, la stratégie de GARANCE à horizon 2022 s'appuie sur trois axes majeurs qui sont l'élargissement de son offre, sa transformation digitale progressive ainsi que l'ouverture à l'ensemble des publics.

L'offre GARANCE Epargne, si elle fait premièrement écho à l'extension de la gamme de la mutuelle, permettra aussi de s'adresser au grand public qui pourra ainsi bénéficier de son expertise.

« En tant que spécialiste de l'épargne retraite, et avec une stratégie de placements à long terme, il était naturel pour GARANCE de se développer sur le marché de l'épargne financière. Avec sa filiale de gestion Indép'AM, GARANCE pilote sa stratégie financière jusqu'à sa mise en œuvre. Elle s'appuie ainsi sur une assise financière solide, en attestent ses ratios de gestion et de solvabilité. En tant que mutuelle, et dans l'intérêt de nos adhérents, nous nous félicitons de pouvoir faire bénéficier un très large public de nos belles performances avec un produit qui s'adaptera aux objectifs individuels », précise Marie-Jeanne AMATA, Directeur général de GARANCE

A propos de GARANCE :

GARANCE est la première mutuelle de France, en chiffre d'affaires, sur le marché de la retraite Madelin. Acteur majeur de l'épargne retraite avec près de 275 000 adhérents et 350 000 contrats en portefeuille, GARANCE a également su développer une offre globale d'assurance de personnes désormais ouverte à tous. www.garance-mutuelle.fr

Contacts presse

Elisabeth MARZAT – Relations presse – 01 53 21 12 44 / 06 65 59 61 69 emarzat@garance-mutuelle.fr

Philippe BOLLECKER – Directeur général délégué – 01 53 21 11 62 pbollecker@garance-mutuelle.fr